

RCS : FREJUS

Code greffe : 8303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00983

Numéro SIREN : 814 273 686

Nom ou dénomination : "PETIT PARADIS SAS"

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt 10911

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

- 3 JUIL. 2018

COURRIER ARRIVÉ LE

- 2 JUIL. 2018

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE DE FRÉJUS

N° 2018 A 10911

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS

DÉPÔT DU

- 2 JUIL. 2018

N° R 2018 / 415

PETIT PARADIS SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 600.000 euros
Siège social : 1251 Chemin des Baumettes
83420 la Croix-Valmer
814 273 686 RCS Fréjus

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Fréjus
272, boulevard Jean Jaurès
83600 Fréjus

A LA REQUETE DE :

La société PETIT PARADIS SAS, société par actions simplifiée, au capital de 600.000 euros, dont le siège social est situé 1251 Chemin des Baumettes, 83420 la Croix-Valmer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 814 273 686 (ci-après la « Société »), représentée par Monsieur Grant Creed Rogerson,

Ayant pour avocat
Harlay Avocats (Palais P 449)
Me Olivier Cognard
83, Boulevard Haussmann
75008 Paris
Téléphone : 01 45 01 45 01
Vestiaire : P449

A L'HONNEUR D'EXPOSER CE QUI SUIT :

Que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2017.

Qu'en raison du retard pris pour établir les comptes sociaux du dernier exercice, la Société se trouve dans l'impossibilité de soumettre à son associé unique les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 avant le 30 juin 2018 comme lui en fait obligation l'article L. 227-9 du code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

C'est pourquoi le requérant vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger jusqu'au 30 septembre 2018 le délai au cours duquel les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 seront soumis à l'approbation de l'associé unique de la Société.

Fait à Paris
Le 29 juin 2018
En deux (2) exemplaires

Olivier Cognard
Harlay Avocats



TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS
CABINET DU PRESIDENT

2 JUIL. 2018
2018 / 475

ORDONNANCE

Nous, Stéphane DIGANI, président du tribunal de commerce de Fréjus,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions de l'article L 223-26 ;

Autorisons la société "PETIT PARADIS SAS" Société par actions simplifiée
à associé unique immatriculée sous le numéro RCS 814 273 686

à proroger le délai légal dans lequel elle doit tenir l'assemblée générale ordinaire
annuelle des associés, appelée à statuer sur l'approbation des comptes de son
dernier exercice social jusqu'au 30/09/2018.

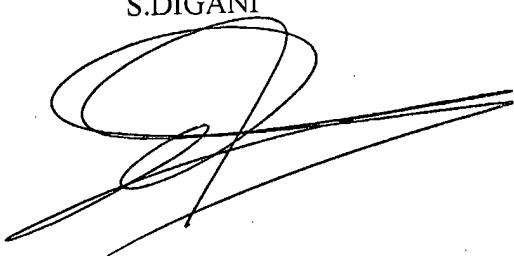
Disons que l'ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal, en annexe du
registre du commerce et notifiée par les soins de monsieur le greffier au
requérant.

Dépens liquidés à la somme de 37.71 euros à la charge du demandeur.

Fait à Fréjus, le - 2 JUIL. 2018

Le Président,
S.DIGANI

Un greffier associé
Me Nathalie Coutant – Me Ariane Couchot



Pour expédition certifiée conforme à l'original
Page 2/2